

À une rencontre ordinaire du COMITÉ TRANSITOIRE de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce vingt-septième jour du mois de mai deux mille vingt, formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Galvani, à 15 h 27, à laquelle sont présents :

LES DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET DIRECTIONS DE SERVICE

| | |
|-----------------|--|
| Ginette Masse | Directrice générale adjointe |
| Laurent Cabana | Directeur général adjoint |
| Patricia Hinse | Directrice par intérim du Service des ressources financières |
| Martin Samson | Directeur du Service des ressources humaines |
| Stéphane Ayotte | Directeur du Service des ressources matérielles |
| Sophie Houle | Directrice des Services éducatifs |
| Élyse Giacomo | Secrétaire générale |

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Luc Galvani, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité.

87-CT/20-05-27

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,

d'adopter l'ordre du jour tel que déposé en ajoutant dix nominations (2.1.1.10 à 2.1.1.19).

88-CT/20-05-27

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU 13 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,

d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ TRANSITOIRE

Aucun suivi.

89-CT/20-05-27

**NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT À L'ACADÉMIE
LES ESTACADES**

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Dancy Caouette, directrice adjointe à l'école secondaire le Tremplin et à l'Académie les Estacades, soit affectée à titre de directrice adjointe à l'Académie les Estacades, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

90-CT/20-05-27

**NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE
CHAVIGNY**

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte de nommer madame Annie Plante, directrice adjointe et de l'affecter à l'école Chavigny, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020;

de considérer que cette nomination est conditionnelle à ce que madame Annie Plante ait complété, au plus tard le 30 juin 2025, le programme universitaire de 2^e cycle.

91-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PIONNIERS

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école secondaire des Pionniers;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Nadine Tanguay, directrice adjointe à l'école des Bâtisseurs, soit affectée à titre de directrice adjointe à l'école secondaire des Pionniers, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

92-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMLIN

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école secondaire le Tremplin;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Claire Lanouette, directrice adjointe à l'École primaire d'éducation internationale, soit affectée à titre de directrice adjointe à l'École primaire d'éducation internationale (50 %) et à l'école secondaire le Tremplin (50 %), et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

93-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école secondaire l'Escale;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que monsieur Sébastien Lemay, directeur adjoint au Centre d'éducation des adultes, soit affecté à titre de directeur adjoint à l'école secondaire l'Escale, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

94-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BEL-AVENIR

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte de nommer madame Sonia Bourbeau, directrice adjointe et de l'affecter au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir à compter du 1^{er} juillet 2020;

de considérer que cette nomination est conditionnelle à ce que madame Sonia Bourbeau ait complété, au plus tard le 30 juin 2025, le programme universitaire de 2^e cycle.

95-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT AU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au Centre d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte de nommer madame Jenny Dugré-Ouellette à titre de directrice adjointe et de l'affecter au Centre d'éducation des adultes à compter du 1^{er} juillet 2020.

96-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT AUX ÉCOLES MARIE-LENEUF ET SAINT-PIE-X

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le nouveau regroupement des écoles Marie-Leneuf et Saint-Pie-X;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Marie Marcoux directrice adjointe à l'école Mond'Ami, soit affectée à titre de directrice adjointe aux écoles Marie-Leneuf et Saint-Pie-X, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

97-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE DES BÂTISSEURS

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à

l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que monsieur Alain Groleau, directeur adjoint à l'école intégrée des Forges, soit affecté à titre de directeur adjoint à l'école des Bâtisseurs, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

98-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE INTÉGRÉE DES FORGES ET AUX ÉCOLES MARIE-LENEUF ET SAINT-PIE-X

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école intégrée des Forges;

CONSIDÉRANT la préretraite de madame Marie Marcoux à 40 %;

CONSIDÉRANT le nouveau regroupement des écoles Marie-Leneuf et Saint-Pie-X;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que monsieur Mathieu Bergeron, directeur adjoint aux écoles Belle-Vallée, les Terrasses et Richelieu, soit affecté à titre de directeur adjoint à l'école intégrée des Forges (60 %) et aux écoles Marie-Leneuf et Saint-Pie-X (40 %), et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

99-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE PRIMAIRE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école primaire d'éducation internationale;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Suzie Picard, directrice adjointe aux écoles des Bâtisseurs et primaire d'éducation internationale, soit affectée à titre de directrice adjointe à l'école primaire d'éducation internationale, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

100-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT AUX ÉCOLES AUX DEUX-ÉTANGS, LES TERRASSES ET RICHELIEU

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant aux écoles les Terrasses et Richelieu ainsi que l'ajout pour l'école aux Deux-Étangs;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que monsieur Paul Montembeault, directeur adjoint à l'école secondaire l'Escale, soit affecté à titre de directeur adjoint à l'école aux Deux-Étangs (40 %) et aux écoles les Terrasses et Richelieu (60 %), et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

101-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE CURÉ-CHAMBERLAND

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école Curé-Chamberland;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Micheline Hamel, directrice à l'école Marie-Leneuf, soit affectée à titre de directrice à l'école Curé-Chamberland, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

102-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT À L'ÉCOLE SAINT-PAUL

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école Saint-Paul;

CONSIDÉRANT la modification du regroupement des écoles Saint-Paul, Saint-Philippe et Mond'Ami;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Mylène Poudrier, directrice adjointe aux écoles Yamachiche-Saint-Léon et primaire de Louiseville, soit affectée à titre de directrice à l'école Saint-Paul, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

103-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BEL-AVENIR ET AU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Pierre Laliberté en décembre 2020 et le poste laissé vacant au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement du centre;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Nathalie Morin, directrice au Centre d'éducation des adultes, soit affectée à titre de directrice au Centre d'éducation des adultes et au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

104-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT AU COLLÈGE DE L'HORIZON

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au Collège de l'Horizon;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que monsieur Dany Martin, directeur adjoint à l'école Chavigny, soit affecté à titre de directeur au Collège de l'Horizon, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

105-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT AUX ÉCOLES MARIE-LENEUF ET SAINT-PIE-X

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à l'école Marie-Leneuf;

CONSIDÉRANT le nouveau regroupement des écoles Marie-Leneuf et Saint-Pie-X;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que monsieur Martin Bisson, directeur aux écoles Curé-Chamberland et Saint-Pie-X, soit affecté à titre de directeur aux écoles Marie-Leneuf et Saint-Pie-X, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

106-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT AUX ÉCOLES SAINT-PHILIPPE ET MOND'AMI

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant aux écoles Saint-Philippe et Mond'Ami;

CONSIDÉRANT la modification du regroupement des écoles Saint-Paul, Saint-Philippe et Mond'Ami;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que monsieur Carl Beaulieu, directeur adjoint aux écoles Saint-Pie-X, Curé-Chamberland et primaire de l'Académie-Sportive, soit affecté à titre de directeur aux écoles Saint-Philippe et Mond'Ami, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

107-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE À L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET RESPONSABLE DU SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des administrateurs et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au Service du transport scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Rosemarie Boucher, coordonnatrice au Service du transport scolaire, soit affectée à titre de direction adjointe à l'efficacité opérationnelle et responsable du Service du transport scolaire, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

108-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE DIRECTION AUX SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des administrateurs et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le nouveau regroupement des Service des ressources matérielles et Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que monsieur Stéphane Ayotte, directeur au Service des ressources matérielles, soit affecté à titre de directeur aux Services des ressources matérielles et des technologies de l'information, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

109-CT/20-05-27

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR – ENTRETIEN AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à

l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des administrateurs et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT la mesure budgétaire 50620 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur permettant d'utiliser jusqu'à 4 % de cette mesure afin de financer des ressources chargées de planifier et d'assurer le suivi des projets de maintien d'actifs immobiliers;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que monsieur Christian Joly, directeur adjoint au Service des ressources matérielles, soit nommé à titre de coordonnateur – entretien au Service des ressources matérielles, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

110-CT/20-05-27

NOMINATION D'UNE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BEL-AVENIR ET AU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT le regroupement du Centre d'éducation des adultes et du Centre de formation professionnelle Bel-Avenir;

CONSIDÉRANT la consultation faites auprès du conseil d'établissement du centre;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte que madame Catherine Lemyre, gestionnaire administrative au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, soit affectée à titre de gestionnaire administrative au Centre d'éducation des adultes et au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

111-CT/20-05-27

OUVERTURE DE POSTES DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT D'ÉTABLISSEMENT

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT les départs à la retraite et les affectations qui en découlent;

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte de procéder à l'ouverture des postes suivants à compter du 28 mai 2020 :

- Directrice adjointe ou directeur adjoint à l'école primaire de l'Académie-Sportive (50 %) et à l'école des Bâtisseurs (50 %);

- Directrice adjointe ou directeur adjoint à l'école primaire de Louiseville (50 %), à l'école d'Yamachiche-Saint-Léon (20 %) et à l'école Belle-Vallée (30 %).

112-CT/20-05-27

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES POSTES DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT D'ÉTABLISSEMENT

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT le Règlement de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte de former un comité de sélection pour procéder au comblement des postes affichés pour le primaire, en respect de la Politique de dotation des ressources humaines.

113-CT/20-05-27

OUVERTURE D'UN POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte de procéder à l'ouverture du poste suivant à compter du 28 mai 2020 :

- Directrice adjointe ou directeur adjoint au Service des ressources matérielles.

114-CT/20-05-27

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à

l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT le Règlement de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte de former un comité de sélection pour procéder au comblement du poste affiché au Service des ressources matérielles, en respect de la Politique de dotation des ressources humaines.

115-CT/20-05-27

OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATRICE OU DE COORDONNATEUR AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte de procéder à l'ouverture du poste suivant à compter du 28 mai 2020 :

- Coordinatrice ou coordonnateur au Service des technologies de l'information.

116-CT/20-05-27

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT le Règlement de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte de former un comité de sélection pour procéder au comblement du poste affiché au Service des technologies de l'information, en respect de la Politique de dotation des ressources humaines.

117-CT/20-05-27

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

- En application de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition de ressources (CRR) doit présenter ses recommandations portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant.

- Concernant les objectifs et les principes de la répartition des revenus et la répartition annuelle de ceux-ci, le CRR recommande d'appliquer de nouveau, pour l'année 2020-2021, ceux adoptés lors du Conseil des commissaires du 13 juin 2018.
- Concernant la répartition des services éducatifs complémentaires, le CRR émet quatre recommandations au directeur général.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT le processus de concertation mis en place par le comité de répartition des ressources en application de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les recommandations issues de cette concertation portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte les recommandations émises par le comité de répartition des ressources portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires pour l'année 2020-2021.

118-CT/20-05-27

RÈGLES D'APPROPRIATION DES SURPLUS DES ÉTABLISSEMENTS AU 30 JUIN 2020

- Les commentaires des directions des différents ordres d'enseignement ont été pris en compte et le Comité de répartition des ressources a mis à jour les règles d'appropriation des surplus des établissements au 30 juin 2020.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Patricia Hinse et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la Commission scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT la recommandation des nouvelles règles d'appropriation des surplus au 30 juin 2020 par le Comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif de gestion le 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte les nouvelles règles d'appropriation des surplus des établissements au 30 juin 2020, effectives pour l'exercice 2020-2021.

119-CT/20-05-27

QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES EN GESTION CONTRACTUELLE 2019-2020

- Le Portrait personnalisé en gestion contractuelle est un outil développé par le Secrétariat du Conseil du trésor qui permet d'évaluer le niveau de conformité des organismes publics au cadre réglementaire et aux bonnes pratiques en gestion contractuelle.
- Pour la préparation du portrait 2019-2020, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit répondre au Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2019-2020 et le soumettre au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2020.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Laurent Cabana et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la production, par le Secrétariat du Conseil du trésor, du Portrait personnalisé en gestion contractuelle permettant d'évaluer le niveau de conformité des organismes publics au cadre réglementaire et aux bonnes pratiques en gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la demande du Secrétariat du Conseil du trésor de compléter le questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2019-2020;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la signature du *Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2019-2020*;

je signerai, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

120-CT/20-05-27

ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

- Au plus tard le 1^{er} juin de chaque année financière, la Commission scolaire doit procéder à l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur général.
- À titre comparatif, le plan d'effectifs 2019-2020 comprenait 9503,49 heures en poste, soit 271,53 équivalents à temps complet. Le plan d'effectifs 2020-2021 comprend 9550,70 heures en poste, soit 272,87 équivalents à temps complet.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Martin Samson et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT les consultations du Comité des relations de travail du personnel de soutien et les clauses 7-3.01 et suivantes de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien administratif, technique, paratechnique et manuel en prévision de l'année scolaire 2020-2021, et ce, pour le secteur général;

CONSIDÉRANT les préoccupations budgétaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la planification des effectifs 2020-2021 du personnel de soutien (secteur général) telle qu'elle a été présentée, en tenant compte des abolitions et des créations de postes prévues, et que ledit document soit déposé en annexe au procès-verbal;

je procède, s'il y a lieu, à la mise en disponibilité, à la mise à pied ou à la fin de l'emploi des personnes visées par l'application des dispositions relatives au mécanisme de la sécurité d'emploi, et ce, conformément à la clause 7-3.12.

121-CT/20-05-27

RADIATION DES COMPTES DE TAXES

- À chaque année, les procédures du recouvrement des comptes sont suivies afin de permettre le recouvrement du plus grand nombre de comptes.
- Le délai de recouvrement pour la majorité des facturations des années antérieures à 2017 est prescrit.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Patricia Hinse et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT l'article 318 de la Loi sur l'instruction publique mentionnant que toute action en recouvrement de la taxe scolaire contre un propriétaire se prescrit par trois ans de la date de son exigibilité;

CONSIDÉRANT l'analyse des comptes à recevoir et les étapes exécutées afin de recouvrir les sommes dues;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de recouvrir ces arrérages de taxe scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la radiation des dossiers des arrérages de taxe présentés, devenus irrécupérables, par la Commission scolaire pour l'année 2019-2020.

122-CT/20-05-27

REMPLACEMENT DE LA CHAUSSÉE DU DÉBARCADÈRE AU SERVICE DE GARDE BLANCHE-DE-CASTILLE DE L'ÉCOLE LOUIS-DE-FRANCE

Le projet de réaménagement de l'accès des autobus au service de garde Blanche-de-Castille de l'école Louis-de-France est réalisé en suivi aux orientations prévues au Plan quinquennal des investissements (*déposé au Conseil des commissaires du 11 septembre 2019*) et à la planification soumise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des mesures budgétaires de maintien d'actifs immobiliers.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Stéphane Ayotte et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de la chaussée du débarcadère au service de garde Blanche-de-Castille de l'école Louis-de-France;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Les Services EXP inc.;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de G.P.L. Excavation inc. au montant de 264 610,75 \$ excluant les taxes, pour le projet de remplacement de la chaussée du débarcadère au service de garde Blanche-de-Castille de l'école Louis-de-France, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.5);

je signerai, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

123-CT/20-05-27

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE MARIE-LENEUF

Le projet de réfection de la toiture à l'école Marie-Leneuf est réalisé en suivi aux orientations prévues au Plan quinquennal des investissements (*déposé au Conseil des commissaires du 11 septembre 2019*) et à la planification soumise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des mesures budgétaires de maintien d'actifs immobiliers.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Stéphane Ayotte et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture à l'école Marie-Leneuf;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Bilodeau Baril Leeming Architectes;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Toitures Quatre-Saisons inc., Québec au montant de 156 750,00 \$ excluant les taxes, pour le projet de réfection de la toiture à l'école Marie-Leneuf, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.5);

je signerai, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

124-CT/20-05-27

OCTROI D'UN CONTRAT – PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Le contrat actuel pour ce programme viendra à échéance le 30 juin 2020.

Un appel d'offres public basé sur une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas a été publié sur le SEAO le 25 mars 2020. Dans ce mode de sollicitation, le prix payé au soumissionnaire retenu est le prix soumis. Le plus bas prix ajusté sert aux fins d'adjudication.

Ce nouveau contrat de services sera valide pour une période de trois (3) ans à compter du 1^{er} juillet 2020. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un (1) an, soit jusqu'au 30 juin 2025.

L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 24 avril 2020 à 14 h.

Une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres et l'analyse a été effectuée par un comité de sélection. La séance du comité de sélection s'est tenue le 7 mai 2020 à 9 h via Skype Entreprise.

La valeur potentielle de ce contrat, incluant toutes les options de prolongation, excède le seuil d'appel d'offres public actuellement fixé à 105 700 \$.

Selon l'article 46 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, une autorisation du dirigeant de l'organisme est requise pour tout contrat dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans.

L'article 46 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics précise qu'une autorisation du dirigeant de l'organisme est aussi requise avant la conclusion d'un contrat quand un seul prestataire de services a présenté une soumission conforme.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Stéphane Ayotte et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte la seule soumission reçue, soit celle de Morneau Shepell ltée au montant de 86 430,00 \$ excluant les taxes, pour une entente d'une durée de trois années s'échelonnant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 et pouvant faire l'objet de deux renouvellements d'une durée d'une année.

je signerai, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

125-CT/20-05-27

REDDITION DE COMPTES EN GESTION CONTRACTUELLE 2019-2020

L'article 8 de la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics prévoit que les organismes publics doivent transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor une déclaration du dirigeant de l'organisme au plus tard le 30 juin de chaque année.

En respect des différents articles de cette Directive, le Service des ressources matérielles, en collaboration avec les unités administratives, procède à la publication des contrats d'une valeur de 25 000 \$ et plus sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et, le cas échéant, aux modifications relatives à ces contrats.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Stéphane Ayotte et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'article 8 de cette Directive, énonçant que les organismes publics doivent transmettre annuellement une déclaration du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT les discussions en comité transitoire;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité transitoire;

j'accepte d'être délégué pour la signature de la déclaration du dirigeant de l'organisme pour la reddition de comptes en gestion contractuelle 2019-2020;

je signerai, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente décision.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Tel que présenté aujourd'hui, une partie des dernières semaines a été consacrée à la gestion de la pandémie et de la planification des effectifs des cadres.
- Projet de loi 40 : appel de candidatures au comité consultatif.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 16 h 02, LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL, propose de terminer la rencontre.



LUC GALVANI
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|--------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--|
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Acheteur | | x | | | | | | |
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 35 | Acheteur | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Acheteur | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Acheteur | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 35 | Acheteur | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources financières | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | x | 2 et 4 | |
| C.A. / Ressources financières | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | x | | Entente particulière avec le syndicat. |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

CRT 19 mai 2020
 ADOPTION 27 MAI 2020

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|--------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Académie les Estacades | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources financières | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources financières | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C. A. / Direction générale | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources financières | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| CFCIC | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources financières | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|--------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | x | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Ag. de bureau cl. princ. | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources financières et services éducatifs | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 35 | Ag. de bureau classe I | x | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 26 | Ag. de bureau classe I | | | x | | | | | |
| Collège de l'Horizon | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Services éducatifs fp, adulte, SAE | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Services éducatifs fp, adulte, SAE | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Services éducatifs fp, adulte, SAE | 21 | Ag. de bureau classe I | | | x | | | | | |
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Services éducatifs fp, adulte, SAE | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| École secondaire le Tremplin | 27 | Ag. de bureau classe I | x | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles / archives | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | x | | | Incluant la téléphonie |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15 heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--|----------------|---------------------------|----------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--|
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Services aux entreprises | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 28 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | Peut inclure les autres bâtisses (au besoin): préparation et surveillance d'examen. Incluant certains soirs. |
| C. A. / Ressources financières et ressources informatiques | 35 | Ag. de bureau classe I | | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 17,5 | Agent de bureau classe II | | | x | | | x | 2 | |
| École secondaire des Pionniers | 15 | Agent de bureau classe II | | | | x | x | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Appariteur | x | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

CRT 19 mai 2020
 ADOPTION 27 MAI 2020

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15 heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|-----------------------------|----------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------|
| École primaire de l'Académie-Sportive - Édifice de la Voltige | 7,5 | Appariteur | x | | | x | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Appariteur | x | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 24 | Appariteur | x | | x | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Appariteur | x | x | | | | | | |
| Collège de l'Horizon | 38,75 | Concierge classe II | | x | | | | | | |
| École Saint-Dominique-et-Sainte-Catherine-de-Sienne | 12,75 | Concierge classe II | | x | | | | | | Sainte-Catherine |
| École Saint-Dominique-et-Sainte-Catherine-de-Sienne | 26 | Concierge classe II | | x | | | | | | Saint-Dominique |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Électricien, cl. principale | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Électricien, cl. principale | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

CRT 19 mai 2020
 ADOPTION 27 MAI 2020

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|-----------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Électricien, cl. principale | | x | | | | | | |
| École Marie-Leneuf | 35 | Infirmier auxiliaire | x | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Magasinier classe I | x | x | | | | x | 2 et 4 | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Magasinier classe I | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Magasinier classe I | x | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Magasinier classe I | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Magasinier classe II | x | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Menuisier | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Menuisier | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--------------------------------|----------------|-------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Menuisier | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Menuisier | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Menuisier | | x | | | | x | 4 | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Menuisier | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Menuisier | | x | | | | | | |
| Collège de l'Horizon | 17,5 | Opérateur en imprimerie | | | x | | | x | 4 | |
| École secondaire des Pionniers | 26 | Opérateur en imprimerie | | | x | | | | | |
| École secondaire le Tremplin | 25 | Opérateur en imprimerie | | | x | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Opérateur en imprimerie | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

CRT 19 mai 2020
 ADOPTION 27 MAI 2020

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir et Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 26 | Opérateur en imprimerie | x | | x | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 17 | Opérateur en imprimerie | | | x | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Opérateur en imprimerie | | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Opérateur en imprimerie | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|-----------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur en info., classe I | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur informatique cl. principale | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur informatique cl. principale | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur informatique cl. principale | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Opérateur informatique cl. principale | | x | | | x | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

CRT 19 mai 2020
 ADOPTION 27 MAI 2020

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|-------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

CRT 19 mai 2020
 ADOPTION 27 MAI 2020

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|---------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | x | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 38,75 | Ouvrier cert. d'entretien | | x | | | | | | |
| Services éducatifs fp, adulte, SAE | 35 | Secrétaire | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 28 | Secrétaire | | x | | | | x | 4 | |
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 35 | Secrétaire | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--|----------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 20 | Secrétaire | x | | x | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Secrétaire | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 25 | Secrétaire | x | | x | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Secrétaire | | x | | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Secrétaire | | x | | | | | | |
| C.A. / Services éducatifs | 35 | Secrétaire | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Secrétaire | | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Secrétaire | x | x | | | | | | |
| Collège de l'Horizon | 35 | Secrétaire | x | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

CRT 19 mai 2020
 ADOPTION 27 MAI 2020

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15 heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|-----------------------|----------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C.A. / Ressources matérielles / archives | 35 | Secrétaire | | x | | | | x | 4 | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Secrétaire | | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 20 | Secrétaire | x | | x | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Secrétaire de gestion | | x | | | | | | |
| C.A. / Secrétariat général /Communication/services éducatifs jeune et adulte/Ressources matérielles | 35 | Secrétaire de gestion | | x | | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Secrétaire de gestion | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Secrétaire de gestion | | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Secrétaire de gestion | | x | | | | | | |
| C.A. / Services éducatifs/Transport scolaire | 35 | Secrétaire de gestion | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École secondaire des Pionniers | 35 | Secrétaire de gestion | | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 35 | Secrétaire de gestion | | x | | | | | | |
| École secondaire le Tremplin | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École de Yamachiche-Saint-Léon | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École de Pointe-du-Lac | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Louis-de-France | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École de l'Envolée | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Ami-Joie-et-des-Grès | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Ami-Joie-et-des-Grès | 20 | Secrétaire d'école ou de centre | x | | x | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--|----------------|---------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École du Bois-Joli | 20 | Secrétaire d'école ou de centre | x | | x | | | | | |
| École alternative Freinet de Trois-Rivières | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Saint-Dominique-et-Sainte-Catherine-de-Sienne | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École aux Deux-Étangs | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École les Terrasses | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École primaire d'éducation internationale | 25 | Secrétaire d'école ou de centre | x | | x | | | | | |
| École de musique Jacques-Héту | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École primaire de l'Académie-Sportive - Édifice des Sports | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Jacques-Buteux | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École Avenues-Nouvelles | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École primaire d'éducation internationale | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Saint-Dominique-et-Sainte-Catherine-de-Sienne | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Belle-Vallée | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Saint-Pie-X | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École primaire d'éducation internationale | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Dollard | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Madeleine-De Verchères | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| Des-Champs-et-Marées | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | | x | | | | | | |
| École Saint-Paul | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Belle-Vallée | 21 | Secrétaire d'école ou de centre | x | | x | | | | | |
| École Saint-Francois-d'Assise | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École de Pointe-du-Lac | 20 | Secrétaire d'école ou de centre | x | | x | | | | | |
| École Curé-Chamberland | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École intégrée des Forges | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Belle-Vallée | 28 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École de Yamachiche-Saint-Léon | 7 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École Cardinal-Roy | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École aux Deux-Étangs | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École des Bâtisseurs | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École primaire de l'Académie-Sportive - Édifice de la Voltige | 26 | Secrétaire d'école ou de centre | x | | x | | | | | |
| École intégrée des Forges | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Marie-Leneuf | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| Collège de l'Horizon | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Notre-Dame-du-Rosaire | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École de Yamachiche-Saint-Léon | 10,5 | Secrétaire d'école ou de centre | x | | | x | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École primaire de Louiseville | 25 | Secrétaire d'école ou de centre | x | | x | | | | | |
| École de Pointe-du-Lac | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École de la Solidarité | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Saint-Philippe/École Mond'Ami | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École des Bâtisseurs | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École alternative Freinet de Trois-Rivières | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Richelieu | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École de la Source | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Sainte-Thérèse | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École primaire de Louiseville | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École Marguerite-Bourgeois | 30 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École des Bâtisseurs | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École du Bois-Joli | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| École du Versant-de-la-Batiscan | 35 | Secrétaire d'école ou de centre | x | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Spéc. mécanique d'ajustage | | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |
| École Chavigny | 23,66 | Surveillant d'élèves | x | | x | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|------------------------------|----------------|----------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Collège de l'Horizon | 25 | Surveillant d'élèves | x | | x | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Surveillant d'élèves | X | X | | | | | | |
| École secondaire le Tremplin | 32,08 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 20 | Surveillant d'élèves | x | | x | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 27,5 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |
| Collège de l'Horizon | 26 | Surveillant d'élèves | x | | x | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 25 | Surveillant d'élèves | x | | x | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 35 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|--------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Académie les Estacades | 35 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 25 | Surveillant d'élèves | x | | x | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |
| École Chavigny | 26,25 | Surveillant d'élèves | x | x | | | | | | |
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 26 | Tech.de travail social | | | X | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

CRT 19 mai 2020
 ADOPTION 27 MAI 2020

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|--------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources financières | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |
| Centre de formation Bel-Avenir et Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources financières | 35 | Techn. en administration | | x | | | x | | | |
| C.A. / Ressources financières | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources humaines | 35 | Techn. en administration | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15 heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--|----------------|-------------------------|----------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C.A. / Ressources matérielles | 35 | Techn. en bâtiment | | x | | | | | | |
| C.A. / Ressources matérielles | 35 | Techn. en bâtiment | | x | | | | | | |
| École de Pointe-du-Lac, école primaire d'éducation internationale et Curé-Chamberland | 35 | Techn. en documentation | x | x | | | | | | |
| École St-Dominique-et-Ste-Catherine, Marguerite-Bourgeois, Richelieu, du Bois-Joli, St-Paul et St-Philippe | 35 | Techn. en documentation | | x | | | | | | |
| école Des Bâisseurs, Académie sportive, Dollard et école primaire d'éducation internationale | 35 | Techn. en documentation | | x | | | | | | |
| École Chavigny et Notre-Dame-du-Rosaire | 35 | Techn. en documentation | | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Techn. en documentation | | x | | | | | | |
| Collège de l'Horizon / École Avenues-Nouvelles et Jacques Héту | 30 | Techn. en documentation | x | x | | | | | | |
| École Intégrée des Forges, Jacques Buteux, Ste-Thérèse, Cardinal-Roy | 32 | Techn. en documentation | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--|----------------|-------------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Ami-Joie-et-des-Grès, Belle-Vallée, Yamachiche St-Léon et les Terrasses | 35 | Techn. en documentation | | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale et école primaire Louiseville | 35 | Techn. en documentation | x | x | | | | | | |
| École secondaire le Tremplin, écoles de la Solidarité et du Versant-de-la-Batiscan | 30 | Techn. en documentation | x | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Techn. en documentation | | x | | | | | | |
| Louis-de-France, Madeleine-de-Verchères, Champs-et-Marées, de la Source et Aux-Deux-Étangs | 30 | Techn. en documentation | | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Techn. en formation professionnelle | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|-----------------------|----------------|------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | x | 4 | |
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | x | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|-------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C. A. / Informatiques | 35 | Techn. en informatique | | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Techn. en loisirs | x | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 30 | Techn. en loisirs | x | x | | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Techn. en loisirs | x | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Techn. en loisirs | x | x | | | | | | |
| Collège de l'Horizon | 25 | Techn. en loisirs | x | | x | | | | | |
| École secondaire le Tremplin | 30 | Techn. en loisirs | x | x | | | | | | |
| Centre de formation professionnelle Qualitech | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |
| École secondaire le Tremplin | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|-------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Centre de formation professionnelle Bel-Avenir | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |
| École Avenues-Nouvelles | 30 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |
| Collège de l'Horizon | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |
| C.A. / Services éducatifs | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 35 | Techn. en organisat. scolaire | | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---------------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| C. A. / Service du transport scolaire | 35 | Techn. en transport scol. | | x | | | | | | |
| C. A. / Service du transport scolaire | 35 | Techn. en transport scol. | | x | | | | | | |
| C. A. / Service du transport scolaire | 35 | Techn. en transport scol. | | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

CRT 19 mai 2020
 ADOPTION 27 MAI 2020

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|---|----------------|--------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École Chavigny | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| École Chavigny | 21 | Techn. travaux pratiques | x | | x | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| Académie les Estacades | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy | 26 | Techn. Travaux pratiques | | | x | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| École secondaire l'Escale | 26 | Techn. travaux pratiques | x | | x | | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--------------------------------|----------------|------------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École secondaire le Tremplin | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | x | 4 | |
| École secondaire le Tremplin | 30 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | x | | | |
| École Chavigny | 26 | Techn. Travaux pratiques | x | | x | | | | | |
| Collège de l'Horizon | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| École Avenues-Nouvelles | 20 | Techn. travaux pratiques | x | | x | | | | | |
| École Chavigny | 35 | Techn. travaux pratiques | x | x | | | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 23 | Techn. Travaux pratiques (cuisine) | x | | x | | | | | |
| École Saint-Francois-d'Assise | 7,5 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École Saint-Francois-d'Assise | 7,5 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--------------------------------|----------------|------------------------------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École secondaire des Pionniers | 3,75 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 3,75 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École Saint-Francois-d'Assise | 7,5 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 7,5 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École Saint-Francois-d'Assise | 9,5 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 5,25 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 6 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 3,75 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 3,75 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre

LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
 Planification des effectifs - Personnel de soutien (secteur général, clause 7-3.07)
 Année scolaire 2020-2021

| LIEU DE TRAVAIL | HEURES SEMAINE | CLASSE D'EMPLOI | Poste cyclique | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | 15 heures et moins | POSTE CRÉÉ AU 20/07/01 | POSTE ABOLI AU 20/07/01 | * MOTIF(S) D'ABOLITION | COMMENTAIRES |
|--------------------------------|----------------|------------------------------------|----------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| École secondaire des Pionniers | 3,75 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 0,75 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | x | 4 | |
| École Saint-Francois-d'Assise | 7,5 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 3,75 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École Saint-Francois-d'Assise | 7,5 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 8,25 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École secondaire des Pionniers | 3,75 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |
| École Saint-Francois-d'Assise | 7,5 | Techn. travaux pratiques (musique) | x | | | x | | | | |

* 1. Baisse significative clientèle
 2. Réaménagement structure administrative
 3. Fermeture école / centre / service
 4. Modification ou réduction de services spécifiques à rendre